

Trophée Régional Jeunes n°6+

Annemasse

15 et 16 juin 2019



Règlement Particulier

Article 1.

La 6ème et dernière étape du Trophée Régional Jeunes AURA se déroulera les samedi 15 et dimanche 16 juin 2019 aux gymnases Salève et Balmat à Annemasse. La compétition se déroulera du samedi 13h au dimanche 18h.

Article 2.

La 6ème étape du Trophée Régional Jeunes de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes est enregistrée sous le numéro 1804229. Le club organisateur est le Badminton Annemasse Agglo.

Les juges-arbitres sont « en cours ».

Le responsable sportif du tournoi est Bérenger MOCAER.

Article 3.

La date limite d'inscription est fixée au samedi 1er juin 2019. Le tirage au sort se fera le mercredi 5 juin 2019. Les droits d'engagements sont de 7€ pour un tableau et de 11€ pour deux tableaux.

Article 4.

Les inscriptions sont à envoyer à : mocaerberenger@gmail.com avant le samedi 1er juin 2019. Elles seront prises en compte respectivement au CPPH.

Article 5.

Pour des raisons d'organisation et de bon déroulement du tournoi, le nombre de participants est limité à 160 joueurs.

Article 6.

Le tournoi est ouvert aux joueurs des catégories poussins, benjamins et minimes licenciés pour la saison 2018-2019 dans un club de la Région Auvergne-Rhones-Alpes. Les minibad sont eux aussi autorisés à jouer, mais devront s'inscrire en catégorie poussin. Les vérifications seront faites sur Poona avant le tirage au sort.

Article 7.

En Simple, les tableaux seront limités à 24 joueurs par catégorie. Si le nombre de joueurs inscrits est supérieur à 15 alors il sera mis en place un Top A et un Top B selon le règlement TRJ de la ligue AURA.

En Double, les tableaux seront limités à 12 paires par catégorie.

Si les inscriptions sont supérieures à ces limites, seuls les meilleurs joueurs ou paires (CPPH) seront retenus. Les têtes de série seront désignées à la date limite d'inscription par le(s) Juge-arbitre(s) selon le CPPH. Pour les doubles, ce sont les sommes des CPPH qui déterminent les têtes de série.

Article 8.

Chaque participant doit être licencié à la Fédération Française de Badminton et être en règle vis-à-vis du règlement médical fédéral.

Article 9.

Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

Article 10.

Les joueurs doivent arriver à leur heure de convocation. En cas de retard, il appartient à chacun de faire le nécessaire pour prévenir l'organisation : Bérenger MOCAER au 0683407816

Article 11.

Dès son arrivée dans la salle et avant toute chose, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque du gymnase.

A l'appel de son nom, chaque joueur devra se rendre à la table de marque afin d'y récupérer la feuille de match. Par la suite, le joueur doit se présenter sur le terrain indiqué avec tous les accessoires nécessaires et disposera de trois minutes pour s'échauffer et tester les volants. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom sera déclaré forfait pour ce match au bout de cinq minutes et de trois appels.

Article 12.

Chacune des 2 salles disposera de 7 terrains de jeu.

Article 13.

Au delà de la date limite des inscriptions (Samedi 1er juin 2019), tout forfait devra être justifié sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical par exemple). Ce justificatif doit être envoyé dans les 5 jours suivants la compétition à Sophie BLUY à l'adresse mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 14.

Un joueur pourra être remplacé en accord avec les Juges-Arbitres et les joueurs concernés. Ces remplacements seront effectués avec des joueurs en liste d'attente, s'il y a, et uniquement si le tableau concerné n'a pas encore débuté.

Article 15.

Les joueurs désirant s'absenter du gymnase devront **obligatoirement** le signaler à la table de marque, s'assurer de l'horaire de leur prochain match et laisser un numéro de téléphone pour être joint par les organisateurs.

Article 16.

Les matchs se dérouleront selon le Règlement officiel de la Fédération Française de Badminton et sera appliqué par les Juges Arbitres de la compétition.

Article 17.

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel du tournoi sera le Victor Champion 5 en vente dans la salle au prix de 17,50€ le tube de 12 volants.

Article 18.

Un échéancier prévisionnel des matchs sera affiché dans le gymnase. Ces horaires seront donnés à titre indicatif et pourront évoluer en fonction de l'évolution des matchs (retard, avance...). Il appartiendra donc à chacun de se tenir au courant de l'évolution des matchs et de rester prêt pour jouer son match.

Article 19.

La quasi-totalité des matchs se fera en auto-arbitrage. Certains matchs pourront être arbitrés par des arbitres officiels. Si litige il y a entre deux joueurs, ces derniers pourront faire la demande auprès de la table de marque que leur match soit arbitré par un arbitre officiel. L'acceptation de telle demande restera à la charge des Juges-Arbitres de la compétition.

Article 20.

Le coaching entre les points est interdit pour toutes les catégories d'âge. Il reste autorisé à la pause à 11 points et à la fin de chaque set.

Article 21.

Tout volant touchant une structure fixe de la salle : plafond, éclairages, panneaux de basket ou autre supports est compté comme let au service (maximum une fois, après faute). En jeu, le volant est directement compté faute.

Article 22.

Seul un représentant d'un club ou comité dûment identifié pourra faire une réclamation auprès de la table de marque.

Article 24.

Toute décision des Juges-Arbitres est sans appel.

Article 25.

Les personnes présentes dans le gymnase doivent respecter le présent règlement, les affichages de sécurité et la propreté des lieux. En particulier, il est strictement interdit de fumer dans le gymnase et les locaux attenants (vestiaires, buvette, ...).

Article 26.

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des parents ou d'un responsable de leur club/ comité, dûment identifié auprès de la table de marque et des organisateurs.

Article 27.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (parking, vestiaires...).

Article 28.

Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi. Les photos pourront être diffusées sur le site Internet et la page Facebook du club organisateur. À la demande du joueur, toute photo le concernant et diffusée sur un quelconque support pourra être retirée.

Article 29.

Toute participation au tournoi défini à l'article 1 entraîne l'acceptation du présent règlement. Les accompagnateurs se doivent eux aussi de respecter le présent règlement. Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus.